Département de l'Isère
Commune de AOSTE
3 Place de la Mairie
38490 AOSTE

Nb de membres :	
En exercice :	21
Présents :	17
Votants :	20

Procès-verbal de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.
Date de convocation : 13/06/2024
Présents : Roger MARCEL, Noëlle MOREL, Daniel BATON, Pierre PERROD, , Christian JOST, Michelle FILY, Claudine BROSSE, Laurence CARRARO GOUPIL, Hélène GUINET, Laurence VINCENT, Cyril HOAREAU, Olivier ARMAND, Fabrice GUERRAZ, , Richard LAURENT, Nathalie PIZZACALLA, Nathalie ALVERNIAT, Amandine GROSSELIN.

Absents excusés : Vincent VONIN qui donne pouvoir à Noëlle MOREL, Dominique AVART qui donne pouvoir à Daniel BATON, Daniel DELACHAUME qui donne pouvoir à Nathalie PIZZACALLA, Marie-Laure SIERRA

Secrétaire de séance : Noëlle MOREL

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 puis passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 13 mai 2024, unanimité :

Dél. n° D 2024.06 – 039
Objet : Mise en place du prépaiement pour les activités périscolaires
Le maire rappelle à l'assemblée, que, comme évoqué à plusieurs reprises, afin de limiter les impayés, il a étudié les différentes solutions à mettre en œuvre afin de résoudre ce problème. Il est rappelé qu'actuellement les parents réservent les repas en ligne sur le portail famille, la veille avant 7h45 reçoivent une facture le mois échu.
Il est proposé de mettre en place à compter de la rentrée des classes 2024-2025, un système de prépaiement en ligne. De ce fait la réservation des repas ne sera possible que si les parents ont réglé les inscriptions faites pour les jours suivants.
De ce fait, une régie de recettes pour le restaurant scolaire sera créée par décision du Maire.
Le maire nommera par la suite un régisseur.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de prépaiement à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2024-2025

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2024.06 – 040
Objet : Demande de fond de concours aux VDD dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route des Moulins

Monsieur Pierre PERROD, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route des Moulins.

Il rappelle également le phasage retenu et propose de solliciter la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné afin d'obtenir un fond de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de la route des Moulins. Pour rappel, la Commune est éligible à une aide de 17 200.00 € par an.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné afin d'obtenir un fond de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de la route des Moulins.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2024.06 – 0XX
Objet : Modification de la dénomination du Musée des antiquités gallo-romaines

Délibération retirée

Dél. N° D 2024.06 – 041
Objet : Approbation du nouveau Programme Scientifique et Culturel (PSC) du « Musée du patrimoine, AOSTE »

Madame Laurence CARRARO GOUPIL expose à l'assemblée la nécessité de mettre à jour le PSC du Musée en lien avec l'intégration dans le parcours des nouveaux objets issus des fouilles.
Elle présente le PSC.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau Programme Scientifique et Culturel du musée ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. N° D 2024.06 – 042
Objet : Vente des peupliers des parcelles A3, A4, A5, A6, A7, A8 et D453

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre les peupliers des parcelles A3, A4, A5, A6, A7, A8 et D453 pour un montant de 21 500.00 € tout compris, avec un paiement en 2 temps, 10 000.00€ à la signature et 11 500.00€ en fin d'exploitation.
La société sélectionnée est BARON Bois et Négoce.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer la vente des peupliers des parcelles A3, A4, A5, A6, A7, A8 et D453 pour un montant de 21 500.00 € à la société BARON Bois et Négoce ;

DIT que le paiement s'effectuera en 2 temps, 10 000.00€ à la signature et 11 500.00 en fin d'exploitation ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2024.06 – 043
Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial, modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 50% afin de déprécariser l'emploi d'un agent donnant satisfaction depuis plusieurs années.
Cette création pourra intervenir au 01/09/2024 avec un avis du CTS.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CREE un poste d'Adjoint Technique territorial à 50% au 01/09/2024 ;

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2024.06 – 044
Objet : Présentation du rapport d'activité 2023 du TE38
Monsieur Daniel BATON, 2ème adjoint, délégué au TE38, présente et commente le rapport d'activité 2023 du TE38

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 du TE38 ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. N° D 2024.06 – 045
Objet : Tirage au sort du jury d'assises
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 prévoit le tirage au sort des Jurés d'Assises. Ce tirage au sort, effectué publiquement à partir des listes électorales, doit comprendre un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral du 28/04/2023, soit six au titre de l'année 2025. Il rappelle également que les personnes doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025.

Il est donc procédé séance tenante, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de :

N° d'électeur	Prénom	Nom	Adresse
2/200	Patrick	COTTON	419 chemin de Brangues Masset
1/956	Mireille	TROMPETTE	519 Route de la Steida
1/716	Françoise	MONACO	1040 route de St Genix
2/835	Céline	VERNINE	307 Route des Champagnes
2/805	Hamadi	TILOUCHE	24 Lotissement de l'Izelette
2/569	Djamal	MESSAI	2634 Route des Savoie

M. le Maire est **c**hargé d'informer les intéressés de cette procédure et de dresser la liste préparatoire du Jurés d'assisses pour l'année 2025.

Informations et questions diverses :

- **Tableau des permanences pour les législatives**
- **Fête de la musique**
- **Passage du Tour de France**
- **Vogue**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45
La séance s'est déroulée de la délibération D 2024.06 – 039 à D 2024.06 – 045